



**CARDIF**

Une société de BNP PARIBAS

DIRECTION REGIONALE PARIS  
41, avenue de Friedland BP666  
75367 Paris Cedex 08

Vos références

N° de client Cardif 379147780 / 045EP

N° de contrat SI / 9748111

(à rappeler dans toute correspondance)

045 / EP Cardif

Votre conseil en Gestion de Patrimoine

CGPI ASSOCIES- ARKANISSIM FINANCE  
22 rue du Général Foy  
75008 PARIS

Mademoiselle HUBERT AMANDINE FL  
MLLE HUBERT AMANDINE  
67 AVENUE DE BRETEUIL  
75007 PARIS

Le 5 septembre 2007

Contrat de capitalisation Cardif Multi Plus 3 Capitalisation Pea

**Versements mensuels : mise en place**

Chère Mademoiselle,

Vous avez choisi d'effectuer des versements réguliers sur votre contrat, et nous vous remercions de votre confiance. Vous trouverez ci-joint l'avenant qui détaille cette opération.

Conformément à votre demande, à partir du 30 septembre 2007, ces versements seront réalisés par prélèvements mensuels de 75,00 € sur le compte N° 30003 01381 00050284494 37.

Vous pourrez retrouver dans votre information annuelle la somme des versements réguliers effectués sur votre contrat au cours de l'année.

Votre Conseil en Gestion de Patrimoine reste à votre entière disposition pour vous apporter les précisions que vous pourriez souhaiter et pour faire évoluer votre contrat en fonction de vos objectifs.

Nous vous prions d'agréer, chère Mademoiselle, l'assurance de notre considération distinguée.

**Alban LE MAIRE**  
Directeur du Territoire

# Cardif Multi Plus 3 Capitalisation Pea

## Versements mensuels : mise en place

Contrat de capitalisation  
en unités de compte (1)  
souscrit auprès de Cardif Assurance Vie

### Références

N° de client Cardif 379147780 / 045EP  
N° de contrat SI / 9748111  
Date d'ouverture du PEA 17 décembre 2005  
Date d'effet du contrat 3 septembre 2007

Le contrat a une durée de 30 ans.

### Avenant à conserver

Contrat souscrit  
dans le cadre d'un  
Plan d'Épargne Action

PEA

### Souscripteur

**Mademoiselle HUBERT AMANDINE FL**  
Née le 21/11/1980  
67 AVENUE DE BRETEUIL  
75007 PARIS

### Mise en place de versements mensuels

|  |                   |           |
|--|-------------------|-----------|
| * Montant du versement mensuel               | 75,00 €           | ) 0,04346 |
| * Montant du versement net de frais          | 71,44 €           |           |
| * Date de prise d'effet du premier versement | 30 septembre 2007 |           |

|                           | Montant net de frais | Répartition    |
|---------------------------|----------------------|----------------|
| <b>Unités de compte :</b> |                      |                |
| Tricolore Rendement C     | 71,44 €              | 100,00%        |
| <b>Total</b>              | <b>71,44 €</b>       | <b>100,00%</b> |

Les caractéristiques du contrat non modifiées par cet avenant restent inchangées.

A Rueil Malmaison, le 5 septembre 2007

**Jean BEGO**

Directeur Général Adjoint de Cardif Assurance Vie



(1) Les unités de compte correspondent à des parts d'OPCVM, des parts de SCI ou tout autre actif prévu à l'article R131-1 du Code des assurances.

Vos références

N° de client Cardif 379147780 / 045EP

N° de contrat SI / 9748111

(à rappeler dans toute correspondance)

045 / EP Cardif

Votre conseil en Gestion de Patrimoine

CGPI ASSOCIES- ARKANISSIM FINANCE  
22 rue du Général Foy  
75008 PARIS

Mademoiselle HUBERT AMANDINE FL  
MLLE HUBERT AMANDINE  
67 AVENUE DE BRETEUIL  
75007 PARIS

Le 4 septembre 2007

**Contrat de capitalisation Cardif Multi Plus 3 Capitalisation Pea**  
***Votre souscription***

Chère Mademoiselle,

Vous avez transféré votre Plan d'Epargne en Actions auprès de Cardif Assurance Vie. Vous conservez ainsi son antériorité fiscale tout en bénéficiant du cadre de l'assurance-vie. Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

Nous avons le plaisir de vous adresser votre attestation de souscription. Nous vous invitons à vous assurer que cette attestation correspond bien à votre demande et à conserver tous les documents relatifs à votre contrat.

Afin que vous puissiez suivre l'évolution de votre contrat, vous recevrez une information régulière détaillée et des avenants confirmant les opérations réalisées à votre demande.

Votre Conseil en Gestion de Patrimoine reste à votre entière disposition pour vous apporter les précisions que vous pourriez souhaiter et pour faire évoluer votre contrat en fonction de vos objectifs.

Nous vous prions d'agréer, chère Mademoiselle, l'assurance de notre considération distinguée.

**Alban LE MAIRE**  
Directeur du Territoire



# Cardif Multi Plus 3 Capitalisation Pea

## Attestation de souscription

Contrat de capitalisation  
en unités de compte (1)  
souscrit auprès de Cardif Assurance Vie

### Références

N° de client Cardif 379147780 / 045EP  
N° de contrat SI / 9748111  
Date d'ouverture du PEA 17 décembre 2005  
Date d'effet du contrat 3 septembre 2007

Le contrat a une durée de 30 ans.

### Attestation à conserver

Contrat souscrit  
dans le cadre d'un  
Plan d'Épargne Action

**PEA**

### Souscripteur

**Mademoiselle HUBERT AMANDINE FL**  
Née le 21/11/1980  
67 AVENUE DE BRETEUIL  
75007 PARIS

Le 4 septembre 2007

### Versement à la souscription

\* Montant du versement 4 467,74 €  
\* Montant du versement net de frais 4 255,52 €  
\* Date de première valorisation du contrat 3 septembre 2007

|                           | Nombre<br>d'unités de compte | Valeur de<br>l'unité de compte | Montant<br>net de frais | Répartition    |
|---------------------------|------------------------------|--------------------------------|-------------------------|----------------|
| <b>Unités de compte :</b> |                              |                                |                         |                |
| Tricolore Rendement C     | 15,3048                      | 278,05 €                       | 4 255,52 €              | 100,00%        |
| <b>Total</b>              |                              |                                | <b>4 255,52 €</b>       | <b>100,00%</b> |

### Valeur de rachat

sur la base du versement à la souscription

Hors opérations ultérieures (versements, rachats, arbitrages) et avant application des éventuels prélèvements sociaux et fiscaux.

### Unités de compte

Versement initial affecté aux unités de compte : 4 467,74 €.

### Tableau des valeurs de rachat minimales

Les valeurs de rachat minimales sont exprimées en nombre d'unités de compte, pour la part du versement initial affectée aux unités de compte.

Durant les 8 premières années du contrat, les valeurs de rachat minimales évolueront ainsi :

|  | Frais<br>de gestion | 1 an       | 2 ans      | 3 ans      | 4 ans      | 5 ans      | 6 ans      | 7 ans      | 8 ans      |
|--|---------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| <b>Cumul des versements depuis la souscription</b>               | -                   | 4 467,74 € | 4 467,74 € | 4 467,74 € | 4 467,74 € | 4 467,74 € | 4 467,74 € | 4 467,74 € | 4 467,74 € |
| <b>Part de la valeur de rachat affectée aux unités de compte</b> |                     |            |            |            |            |            |            |            |            |
| Tricolore Rendement C  | 0,96% / an          | 15,1585    | 15,0136    | 14,8701    | 14,7280    | 14,5872    | 14,4478    | 14,3097    | 14,1729    |

A ces valeurs minimales pourront s'ajouter des participations aux bénéfices.

Cardif Assurance Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La part de la valeur de rachat correspondante (égale au produit de la valeur de l'unité de compte, qui reflète la valeur

(1) Les unités de compte correspondent à des parts d'OPCVM, des parts de SCI ou tout autre actif prévu à l'article R131-1 du Code des assurances.

d'actifs sous-jacents, par le nombre d'unités de compte détenues) n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

## Garantie au terme du contrat

sur la base du versement à la souscription

Hors opérations ultérieures (versements, rachats, arbitrages) et avant application des éventuels prélèvements sociaux et fiscaux.

## Unités de compte

Au terme du contrat (30 ans), le nombre minimum garanti d'unités de compte en cas de vie sera le suivant, après prélèvement des frais de gestion :

Tricolore Rendement C

11,4715

A ces nombres d'unités de compte s'ajouteront d'éventuelles participations aux bénéfices.

**Cardif Assurance Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La part de la valeur de rachat correspondante (égale au produit de la valeur de l'unité de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, par le nombre d'unités de compte détenues) n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.**

*Le souscripteur peut renoncer à son contrat pendant un délai de 30 jours calendaires révolus à compter de la date de signature du Bulletin de souscription, date à laquelle est conclue l'opération d'assurance, et être remboursé intégralement. Toutefois, dans l'hypothèse où le souscripteur n'aurait pas reçu le Tableau des valeurs de rachat minimales correspondant à la part du versement à la souscription affectée, le cas échéant, au fonds en euros, avant la signature du Bulletin de souscription, il peut renoncer à ce contrat pendant 30 jours calendaires révolus à compter de la réception dudit tableau figurant dans la présente attestation de souscription. La renonciation doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception envoyée à Cardif Assurance Vie, 4 rue des Frères Caudron 92 858 Rueil Malmaison Cedex, selon le modèle ci-après : "Je soussigné(e) (M./Mme/Mlle, nom, prénom, adresse) déclare renoncer à mon contrat (nom) n° (numéro) du (date de signature du Bulletin de souscription). Le (date). Signature". Cardif Assurance Vie remboursera au souscripteur l'intégralité des sommes versées, dans un délai maximum de 30 jours calendaires révolus à compter de la réception de la lettre de renonciation.*

A Rueil Malmaison, le 4 septembre 2007

**Jean BEGO**

Directeur Général Adjoint de Cardif Assurance Vie





**CARDIF**

Une société de BNP PARIBAS

DIRECTION REGIONALE PARIS  
41, avenue de Friedland BP666  
75367 Paris Cedex 08

Vos références

N° de client Cardif 379147780 / 045EP

N° d'adhésion SI / 9747684

(à rappeler dans toute correspondance)

045 / EP Cardif

Votre conseil en Gestion de Patrimoine

CGPI ASSOCIES- ARKANISSIM FINANCE  
22 rue du Général Foy  
75008 PARIS

Mademoiselle HUBERT AMANDINE FL  
MLLE HUBERT AMANDINE  
67 AVENUE DE BRETEUIL  
75007 PARIS

Le 1 août 2007

**Contrat d'assurance vie Cardif Multi Plus 2**

***Votre adhésion***

Chère Mademoiselle,

Vous avez adhéré au contrat **Cardif Multi Plus 2** et nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

Nous avons le plaisir de vous adresser votre **attestation d'adhésion**. Nous vous invitons à vous assurer que cette attestation correspond bien à votre demande et à conserver tous les documents relatifs à votre adhésion.

Vous avez choisi d'effectuer des **versements réguliers** sur votre contrat. Conformément à votre demande, à partir du 31 août 2007, ces versements seront réalisés par prélèvements mensuels de 75,00 € sur le compte N° 30003 01381 00050284494 37.

Afin que vous puissiez suivre l'évolution de votre contrat, vous recevrez une information régulière détaillée et des avenants confirmant les opérations réalisées à votre demande.

Votre Conseil en Gestion de Patrimoine reste à votre entière disposition pour vous apporter les précisions que vous pourriez souhaiter et pour faire évoluer votre contrat en fonction de vos objectifs.

Nous vous prions d'agréer, chère Mademoiselle, l'assurance de notre considération distinguée.

**Alban LE MAIRE**  
Directeur du Territoire

# Cardif Multi Plus 2

## Attestation d'adhésion

### Références

N° de client Cardif 379147780 / 045EP  
N° d'adhésion SI / 9747684  
Date d'effet de l'adhésion 1 août 2007

Contrat collectif  
d'assurance sur la vie  
en euros et en unités de compte (1)  
souscrit par UFEP  
auprès de Cardif Assurance Vie

L'adhésion a une durée de 30 ans.

**Attestation à conserver**

### Adhérent/Assuré

**Mademoiselle HUBERT AMANDINE FL**  
Née le 21/11/1980  
67 AVENUE DE BRETEUIL  
75007 PARIS

Le 1 août 2007

### Versement à l'adhésion

\* Montant du versement 1 500,00 €  
\* Montant du versement net de frais 1 428,75 €  
\* Date de première valorisation de l'adhésion 1 août 2007

|                           | Nombre<br>d'unités de compte | Valeur de<br>l'unité de compte | Montant<br>net de frais | Répartition    |
|---------------------------|------------------------------|--------------------------------|-------------------------|----------------|
| <b>Unités de compte :</b> |                              |                                |                         |                |
| CPR Europe Nouvelle 1     | 0,2263                       | 6 309,76 €                     | 1 428,75 €              | 100,00%        |
| <b>Total</b>              |                              |                                | <b>1 428,75 €</b>       | <b>100,00%</b> |

### Versements mensuels

\* Montant du versement mensuel 75,00 €  
\* Montant du versement net de frais 71,44 €  
\* Date de prise d'effet du premier versement 31 août 2007 →

|                           | Montant<br>net de frais | Répartition    |
|---------------------------|-------------------------|----------------|
| <b>Unités de compte :</b> |                         |                |
| CPR Europe Nouvelle 1     | 71,44 €                 | 100,00%        |
| <b>Total</b>              | <b>71,44 €</b>          | <b>100,00%</b> |

### Bénéficiaires

**En cas de vie** de l'adhérent au terme de l'adhésion et en l'absence de prorogation, le capital sera versé à l'adhérent.  
**En cas de décès** de l'adhérent, le capital sera versé à :

Madame NICOLE HUBERT Née MISCHEL  
Née le 06/04/1949

ou à défaut aux héritiers de l'adhérent.

### Valeur de rachat

sur la base du versement à l'adhésion

Hors opérations ultérieures (versements, rachats, arbitrages) et avant application des éventuels prélèvements sociaux et fiscaux.

(1) Les unités de compte correspondent à des parts d'OPCVM, des parts de SCI ou tout autre actif prévu à l'article R131-1 du Code des assurances.

## Unités de compte

Versement initial affecté aux unités de compte : 1 500,00 €.

## Tableau des valeurs de rachat minimales

Les valeurs de rachat minimales sont exprimées en nombre d'unités de compte, pour la part du versement initial affectée aux unités de compte.

Durant les 8 premières années de l'adhésion, les valeurs de rachat minimales évolueront ainsi :

|  | Frais de gestion | 1 an       | 2 ans      | 3 ans      | 4 ans      | 5 ans      | 6 ans      | 7 ans      | 8 ans      |
|--|------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| <b>Cumul des versements depuis l'adhésion</b>                    | -                | 1 500,00 € | 1 500,00 € | 1 500,00 € | 1 500,00 € | 1 500,00 € | 1 500,00 € | 1 500,00 € | 1 500,00 € |
| <b>Part de la valeur de rachat affectée aux unités de compte</b> |                  |            |            |            |            |            |            |            |            |
| CPR Europe Nouvelle 1  | 0,96% / an       | 0,2241     | 0,2219     | 0,2198     | 0,2177     | 0,2156     | 0,2136     | 0,2115     | 0,2095     |

A ces valeurs minimales pourront s'ajouter des participations aux bénéfices.

**Cardif Assurance Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La part de la valeur de rachat correspondante (égale au produit de la valeur de l'unité de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, par le nombre d'unités de compte détenues) n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.**

## Garantie au terme de l'adhésion

sur la base du versement à l'adhésion

Hors opérations ultérieures (versements, rachats, arbitrages) et avant application des éventuels prélèvements sociaux et fiscaux.

## Unités de compte

Au terme de l'adhésion (30 ans), le nombre minimum garanti d'unités de compte en cas de vie sera le suivant, après prélèvement des frais de gestion :

CPR Europe Nouvelle 1 0,1696

A ces nombres d'unités de compte s'ajouteront d'éventuelles participations aux bénéfices.

**Cardif Assurance Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La part de la valeur de rachat correspondante (égale au produit de la valeur de l'unité de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, par le nombre d'unités de compte détenues) n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.**

L'adhérent peut renoncer à son adhésion pendant un délai de 30 jours calendaires révolus à compter de la date de signature du Bulletin d'adhésion, date à laquelle est conclue l'opération d'assurance, et être remboursé intégralement. Toutefois, dans l'hypothèse où l'adhérent n'aurait pas reçu le Tableau des valeurs de rachat minimales correspondant à la part du versement à l'adhésion affectée, le cas échéant, au fonds en euros, avant la signature du Bulletin d'adhésion, il peut renoncer à cette adhésion pendant 30 jours calendaires révolus à compter de la réception dudit tableau figurant dans la présente attestation d'adhésion. La renonciation doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception envoyée à Cardif Assurance Vie, 4 rue des Frères Caudron 92 858 Rueil Malmaison Cedex, selon le modèle ci-après : "Je soussigné(e) (M./Mme/Mlle, nom, prénom, adresse) déclare renoncer à mon adhésion au contrat (nom) n° (numéro) du (date de signature du Bulletin d'adhésion). Le (date). Signature". Cardif Assurance Vie remboursera à l'adhérent l'intégralité des sommes versées, dans un délai maximum de 30 jours calendaires révolus à compter de la réception de la lettre de renonciation.

A Rueil Malmaison, le 1 août 2007

Jean BEGO

Directeur Général Adjoint de Cardif Assurance Vie



Cardif Multi Plus 2 - N° d'adhésion SI / 9747684 2/2